

**Groupe de travail DGFIP du 14 janvier 2022  
« Portail Commun Recouvrement »**



**Compte-rendu du groupe de travail du 14 janvier 2022  
« Portail Commun Recouvrement »**

*Il s'agissait d'une réunion de présentation. Elle était co-animée par Messieurs Alexandre GARDETTE, chef de la Mission France Recouvrement (MFR - créée en 2019), et Alain PIAU, chef de la Mission Unification du Recouvrement Fiscal (MURF).*

La MFR abrite une direction de projet en charge d'assurer la maîtrise d'ouvrage de *Portailpro*, tandis que la DGFIP est en charge de la maîtrise d'œuvre pour le compte des trois copropriétaires que sont la DGFIP, la Douane et l'URSSAF.

La présentation du portail commun du recouvrement (ainsi que le site [portailpro.gouv.fr](http://portailpro.gouv.fr) dédié), est en prise directe avec la problématique de l'unification du recouvrement fiscal et social. Celle-ci s'appuie sur plusieurs chantiers évoqués depuis 2020 au cours de plusieurs groupes de travail.

Ce sujet a d'ailleurs été rappelé en introduction du groupe de travail « recouvrement forcé » qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Le rappel a notamment porté sur le projet informatique ROCSP et d'autres sujets comme l'harmonisation juridique du recouvrement forcé des créances publiques, les évolutions concernant les procédures préventives et les procédures collectives.

**Au cours de la présente réunion, la MURF a apporté des informations concernant le projet ROCSP qui est actuellement en cours de développement.**

À terme, ROCSP doit remplacer et fusionner :

- RAR, application de recouvrement contentieux des impôts des particuliers,
- AMD, pour le recouvrement des amendes,

- intégrer le recouvrement des recettes non fiscales et les taxes douanières transférées à la DGFIP, et certaines taxes locales.

Une étude sera effectuée autour d'HELIOS et de son module de recouvrement des créances du secteur public local.

À court terme, ROCSP permettra, pour un même redevable, de disposer de la vision générale de ses différentes créances tout en autorisant le recouvrement forcé par un seul intervenant.

**La question se posera alors de la structuration du réseau des comptables en matière de recouvrement et de ses conséquences à venir en matière d'emploi.**

À cet effet, une expérimentation a été lancée dans certains départements, pilotes du transfert du recouvrement assuré par les SIE au PRS

Cet applicatif dispose de fonctionnalités qui pourront être adaptées afin de permettre le recouvrement des créances sociales.

### Tour d'horizon des projets de réforme et d'unification du recouvrement

En préalable à l'ordre du jour, un tour d'horizon a permis d'obtenir des précisions complémentaires sur l'état actuel d'avancement des divers projets et leurs perspectives d'évolution.

Au plan RH, il s'avère déjà que les 14.000 agents de l'URSSAF sont des contractuels de droit privé tandis que les agents de la DGFIP et ceux de la Douane ont le statut de fonctionnaires.

Ce point pose problème en matière de déontologie, d'habilitations et d'obligations. En outre, il faut noter que les systèmes informatiques URSSAF et DGFIP ne sont pas « plug and play » (compatibles)

**À la lumière de ces informations, la création de l'Agence Unique du Recouvrement des créances fiscales, douanières et sociales n'est donc plus d'actualité.**

L'objectif annoncé pour 2025 en fonction des projets de loi de finances annuels concerne donc, en premier lieu, l'unification du recouvrement forcé dans la sphère fiscale avec le transfert à la DGFIP des taxes recouvrées par la Douane.

En revanche, le calendrier relatif à l'unification du recouvrement des créances sociales prévu également pour 2025 a pris du retard. Il s'agit du transfert du recouvrement des cotisations sociales de l'ARGIC ARCO à l'URSSAF qui est reporté à début 2023.

Celui du transfert de la collecte des cotisations relevant des caisses de retraites gérées par la Caisse des Dépôts et Consignations, dont notamment la CNRACL, à l'URSSAF est également décalé d'un an à 2024.

Une recherche de synergies entre l'URSSAF et la DGFIP est à l'étude en matière de défaillants communs portant sur la possibilité de vérifier les remboursements (de TVA ou de cotisations sociales) et la mise en œuvre commune de procédures de recouvrement lourdes comme l'assignation en liquidation judiciaire pour travailler ensemble sur des dossiers concrets.

Il a été précisé qu'avec la réforme du recouvrement, les huissiers des finances publiques n'étaient pas impactés, sauf projets internes propres à la DGFIP. Ils continueront à exercer leurs fonctions au sein des services de la DGFIP.

La MFR n'aurait donc aucun projet dans ses cartons concernant les huissiers qui mettraient fin à leurs fonctions, ou à leur monopole.

Des informations ont également été communiquées sur l'expérimentation de la bascule des restes à recouvrer des impôts des particuliers de l'application RAR vers l'application RSP. Celle-ci ne dispose pas des mêmes fonctionnalités vis-à-vis des tiers solidaires.

Le retour d'expérience provenant du département de la Meurthe et Moselle entraîne une mise à jour en plusieurs paliers de RSP et un décalage du calendrier prévisionnel de bascule des autres départements.

Un bilan de satisfaction sera réalisé à l'été 2022 et s'il est positif la première vague de déploiement pourrait intervenir en novembre 2022.

\*-----\*

\*

## **Présentation du Portail commun du recouvrement - *Portailpro***

Suite au tour d'horizon préalable, puis aux réponses apportées aux questionnements de l'ensemble des syndicats, Monsieur GARDETTE a présenté le Portail Commun du Recouvrement (*Portailpro*).

Ce nouveau site ne remplacera pas les sites actuels des trois copropriétaires du portail : [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr), [douane.gouv.fr](http://douane.gouv.fr) et [urssaf.fr](http://urssaf.fr).

Les usagers pourront ainsi continuer à se connecter sur ces trois sites qui continueront de fonctionner.

Le site *Portailpro* sera en lien direct avec deux nouveaux sites, qui ne permettront ni de déclarer ni de payer, à savoir :

- ***entreprendre.service-public.fr*** pour l'information et l'accompagnement des démarches des professionnels. Il s'appuiera sur le volet du site [service-public.fr](http://service-public.fr) et comportera des liens avec *Portailpro*.

- ***formalités.entreprises.gouv.fr*** sera un guichet électronique des formalités des entreprises pour une création, des modifications de situation et la cessation d'activité. Il comportera également des liens avec *Portailpro*.

Les usagers devraient accéder à ces trois sites grâce à des liens de redirection.

Les sites historiques sont maintenus car ils sont actuellement plus riches. Ils offrent des fonctionnalités qui n'existent pas encore dans *Portailpro*. Le responsable de la MFR a précisé qu'il s'agissait en l'état d'une saine concurrence pour le développement de *Portailpro*.

L'objectif poursuivi par la MFR, avec la création de *Portailpro*, consiste à offrir aux usagers un parcours plus simplifié, avec un design similaire aux trois sites existants.

L'avantage pour un usager de *Portailpro* sera de pouvoir disposer d'un code unique avec un seul identifiant permettant l'accès aux sites historiques sans devoir s'identifier à nouveau à chaque fois.

L'utilisateur aura un tableau de bord synthétique d'accès et de suivi des données détenues par les trois copropriétaires avec notamment les échéances déclaratives et de paiement ; la possibilité d'y associer un échéancier personnalisé.

Enfin, il disposera d'une messagerie sécurisée de type E-CONTACT qui lui permettra de poser des questions en matière déclarative ou de paiement qui seront routées en back-office vers le service compétent.

La messagerie sécurisée existe à l'URSSAF et à la DGFIP mais la Douane n'en dispose pas.

La version V1 de *Portailpro* sera ouverte au public la semaine du 7 février 2022, faisant suite à une phase pilote conduite avec une soixantaine d'entreprises volontaires.

Dès l'ouverture, le site *Portailpro* proposera une assistance, avec foire aux questions (FAQ), chatbot et autres.

Un numéro d'assistance dédié est prévu, opéré par les agents de la DGFIP sur plateaux TOSCANE, pour les problèmes d'authentification et de connexion.

Avec la version V1 de *Portailpro*, la cible première est les chefs d'entreprise de TPE et PME, et dans une moindre mesure, les travailleurs indépendants. Le site sera ultérieurement mieux conçu pour les travailleurs indépendants. La V1 contient actuellement un lien qui renvoie vers les URSSAF.

La maîtrise d'œuvre de *Portailpro* a été attribuée à la DGFIP. Le développement informatique a été entrepris selon la méthode agile. Celle-ci a été impactée par la pandémie COVID et a entraîné des retards et des ralentissements conjoncturels.

L'assistance technique et l'exploitation de *Portailpro* seront assurées par la DGFIP qui ne finance pas seule ce portail.

Pour rappel, la méthode agile est une méthodologie de gestion de projet qui consiste à associer et placer le client au cœur du projet afin d'adapter le projet à ses attentes, au fil de l'eau. Cette méthodologie se traduit notamment par des rencontres régulières des « codeurs » et des « clients » dans une même salle.

Avec le développement de sa version V2, *Portailpro* devrait s'adresser par la suite à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, pour le début 2023.

Il reste donc à développer *Portailpro* :

- Pour sécuriser l'accès au portail via un fournisseur d'identité en utilisant pro-connect.
- Pour d'autres utilisateurs, tels que les Grandes Entreprises mais aussi les Tiers Professionnels ou les chambres d'experts-comptables qui ont demandé un accès utilisateur.
- Pour les agents de la DGFIP, des Douanes et de l'URSSAF, qui ne peuvent pas accéder à ce site depuis leur poste de travail dans la version V1. Cet accès est prévu dans une version ultérieure dont la date n'a pas été communiquée.
- Pour des fonctionnalités futures qui dépendront des souhaits du prochain gouvernement. Des pistes de réflexion sont en cours, comme l'accès aux travailleurs indépendants et le PAS.

Les agents de la DGFIP, en SIE notamment, ainsi que ceux des Douanes et de l'URSSAF, ont cependant bénéficié de premières présentations du site et de ses principales fonctionnalités. Un encart sur Ulysse a également été mis en ligne le 17 novembre 2021.

Pour accompagner l'ouverture de *Portailpro*, il est aussi envisagé la création d'un espace dédié sur Ulysse, avec vidéos, FAQ et une BALF pour les questions-réponses, mais sans recourir à une formation.

\*

\* \*

La délégation UNSA-CGC n'a pas établi de déclaration liminaire, s'agissant de présentation d'un site créé selon des orientations gouvernementales. Nous avons cependant exprimé nos premières interrogations. Celles-ci ont porté sur la méthode et les objectifs poursuivis et aussi les implications de ce projet.

Il est regrettable que les agents des 3 directions concernées n'aient pas accès à ce site.

La création de ce site répond à une demande gouvernementale de simplifier et de moderniser l'accès d'un usager professionnel à l'ensemble de ces obligations fiscales, douanières et sociales.

Les questions des usagers seront toujours traitées par les personnels dédiés de chaque « copropriétaire ».

Cependant, à ce stade, le gain pour l'utilisateur de *Portailpro* en termes de simplification et de convivialité pour ses futures relations avec les trois copropriétaires n'est pas évident.

Nous prenons acte de l'abandon de l'idée de créer une agence comptable du recouvrement dont nous ne voulions pas.

Même si nous reconnaissons l'intérêt de la démarche, nous restons vigilants. Nous attendons de voir les fonctionnalités qui seront ouvertes aux agents de la DGFIP pour nous prononcer sur son impact sur l'activité des services.

Rendez-vous est donc pris pour un bilan de fonctionnement et de présentation des prochaines versions.

Monsieur Gardette a jugé utile de nous rappeler que ce projet pouvait prendre des voies différentes selon le résultat des échéances électorales à venir.

-=-=-=-=-

**La CGC Finances Publiques vous informe objectivement,  
sans polémiques inutiles mais sans compromis.**

**Elle vous représente, vous conseille et vous défend au  
mieux de vos intérêts. Soutenez-la ! Adhérez !**

**Consultez toutes nos informations sur le site :  
[www.cgc-dgfip.info](http://www.cgc-dgfip.info)**